

INTERVIEW DE SEBASTIEN CHEVALIER

Je suis Sébastien Chevalier. Je suis chef d'un service qui est commun à la DGESIP* et à la DGRI*.

Le service s'appelle Coordination des Stratégies de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Et mon vrai métier c'est professeur des universités. Je suis physico-chimiste et auparavant j'étais vice-président d'une université et en charge d'un certain nombre de projets dans mon établissement.

Le **plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** se décline depuis 2021 et l'annonce de la ministre Frédérique Vidal.

Il se décline en 21 mesures autour de quatre axes.

- Le premier axe concerne la **formation** et la sensibilisation des personnels des établissements, et des étudiant·es des établissements, pour faire de ce sujet un axe fort de la vie des et des universités.
- Le deuxième axe concerne l'appui des **cellules d'écoute et de signalement**, de manière à ce qu'elles puissent apporter une aide et un relais efficace pour les victimes.
- Le troisième axe concerne la **communication** à l'échelle nationale, par des campagnes nationales, mais aussi à l'échelle territoriale et on peut accompagner des campagnes de communication et de sensibilisation à l'échelle locale.
- Et enfin le dernier axe consiste à reconnaître l'engagement des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des étudiant·es, en appuyant des **appels à projets** qui permettent d'accompagner les associations étudiantes, les associations de personnels, pour sensibiliser, former, accompagner les équipes de terrain, ou les soirées festives, les week-ends d'intégration, en tout cas la vie universitaire et des écoles tout au long de l'année universitaire.

Evolutions depuis la mise en place du plan

La mise en place du plan VSS a été un révélateur. L'élément de départ c'était une affaire qui a eu un retentissement national, et qui a permis à la Ministre et aux équipes de l'administration centrale du ministère, de décider qu'il fallait qu'il y ait une **tolérance zéro** sur ce sujet qui est gravissime.

Ce que nous voyons dans les établissements c'est que **les cellules de signalement et d'écoute** se professionnalisent, se développent, que ce soit dans les écoles ou que ce soit dans les universités. On peut voir que les universités et les écoles en font désormais un label qualité.

*DGESIP = La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

*DGRI = La Direction générale de la recherche et de l'innovation

Toute cette démarche vient dans une cohérence d'ensemble, avec des plans d'action Égalité dont l'un des quatre axes, le premier, concerne la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Il est difficile de mesurer véritablement, deux ans après le début du plan s'il y a un vrai effet, et s'il y a un avant-après. Ce que je peux vous dire c'est que le nombre de signalements augmente, par toutes les voies de signalement. Les établissements nous alertent régulièrement.

Tous ces éléments font que nous avons connaissance de plus d'affaires, il est sûr, qu'il y a 3 ans.

Est-ce qu'on peut en mesurer l'efficacité dès à présent?

Je pense qu'il est trop tôt.

Je pense qu'il y a quand même une vraie **prise de conscience collective**. Il y a une vraie volonté des associations étudiantes de sensibiliser, de former, de prévenir les dangers je le répète, au moment des week-ends d'intégration, au moment d'éléments festifs à certaines périodes de la vie de nos établissements.

Rôle des établissements

Le chef d'établissement ou la cheffe d'établissement doit se poser la question: quelle mesure conservatoire dois-je prendre ? À quel moment dois-je initier l'enquête administrative ? À quel moment dois-je initier l'enquête disciplinaire ? Quelle sanction disciplinaire appropriée ? À quel moment dois-je saisir ou non le procureur de la République l'article 40 ? C'est toutes les questions que doit se poser un chef ou une cheffe d'établissement lorsqu'il est au courant d'une affaire, et lorsqu'il est alerté d'un comportement, d'un fait inapproprié, qui va de l'acte verbal jusqu'à l'agression et au viol malheureusement.

Actions mises en place

Une quarantaine de projets ont été labellisés pour un peu plus de 900000 euros. Ce sont des projets portés par les équipes de gouvernance ou par les équipes d'enseignants et de chercheurs dans les établissements. Une trentaine de projets a été labellisée, cette fois pour les associations étudiantes, pour accompagner les week-ends d'intégration, pour accompagner les campagnes de sensibilisation, pour faire passer les messages à tout moment de la vie dans les écoles et dans les universités.

Depuis 2021, une quinzaine de **formations** ont lieu annuellement **au Ministère**. Ces formations sont destinées aux cellules de signalement dans les établissements, aux chef-fes d'établissements, aux vice-président-es Égalité des établissements.

Des webinaires ont été organisés également avec l'Inspection Générale de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et ces webinaires, avec les formations, ont permis à plus de 1000 personnes d'être formées en deux ans de manière à bien appréhender le sujet.

Le dernier élément qui était visible, c'est le partenariat que nous avons avec un certain nombre d'associations, à l'échelle nationale, et dans les territoires, et ce partenariat a permis de décliner une campagne d'affichage et de relais par les médias, le média Konbini notamment, par les réseaux sociaux. Cette **campagne de sensibilisation** visait le consentement, « sans oui c'est interdit », et elle a eu un vrai succès à la rentrée 2022, elle s'est poursuivie tout au long de l'année.

Les recours pour les victimes des VSS

Donc si vous êtes victime ou témoin d'agression sexuelle, ou de propos sexistes, ou de tout type de violence la première chose à faire, je l'ai dit, c'est de parler. Il ne faut pas garder ces choses pour vous. Il faut parler auprès de la cellule de signalement de votre établissement, auprès du service de soins universitaire le cas échéant, mais il faut parler.

Cette prise de parole vous garantit l'anonymat.

Tout ce que vous direz sera **confidentiel**, ça c'est important de le souligner. C'est des affaires suffisamment graves et sensibles, donc il y aura préservation de l'anonymat.

Alors quand elle a signalé le problème ou l'agression au dispositif, la victime est prise en charge psychologiquement, médicalement, c'est-à-dire la cellule de signalement, donc ce sont des personnes qui sont formées à l'écoute qui sont formées aussi pour permettre à ce qu'il y ait toute une chaîne de processus qui aident la victime.

Donc une aide psychologique, une aide médicale, le cas échéant une aide juridique également, si la personne a besoin d'être appuyée et aidée pour bénéficier d'un avocat ou d'une avocate.

Enquêtes et sanctions

Deuxième chose, ça va déclencher un certain nombre d'éléments ou de décisions prises par le chef d'établissement:

- l'enquête administrative, qui n'est pas une enquête judiciaire mais qui est une enquête qui administrativement relate les faits, et montre s'il y a eu dysfonctionnement ou pas ;
- l'enquête disciplinaire, cette enquête disciplinaire, selon ses conclusions, peut conduire à des sanctions disciplinaires, qui peuvent aller à l'exclusion, temporaire ou définitive, qui peuvent aller jusqu'à l'interdiction de passer un concours de passer des diplômes ;
- et puis en parallèle il y a une enquête judiciaire, le cas échéant, cette enquête judiciaire peut provoquer des sanctions judiciaires qui complètent ou qui s'additionnent aux précédentes sanctions.

Donc en fait c'est tout un processus, toute une chaîne de processus, qui se déroulent en même temps et qui va, d'un point de vue administratif, d'un point de vue disciplinaire, d'un point de vue judiciaire, apporter le degré de sanctions, et de reactivation d'un processus, s'il y a eu une erreur, à tout moment de la vie de l'établissement.



INTERVIEW WITH SEBASTIEN CHEVALIER

My name is Sebastien Chevalier. I am head of a department which works with both the DGESIP* and the DGRI*.

The department is called Coordination of Higher Education and Research Strategies. And my real job is a university professor. I am a physico-chemist and previously I was vice-president of a university and in charge of a several projects in my institution.

The **national action plan to combat sexual and sexist violence** has been in place since 2021 and the announcement by Minister Frédérique Vidal. It contains 21 initiatives based around four action points.

The first action point is **training** and raising awareness of staff in higher education, and of students in higher education, so that this subject becomes a top priority in the life of schools and universities.

The second action point aims to support **listening and reporting units**, so that they can provide effective assistance and support for victims.

The third action point focuses on **communication** at a national level, through countrywide campaigns, but also at the territorial level, and we can also support communication and awareness-raising campaigns at a local level.

And finally, the last action point consists in rewarding the commitment of higher education and research staff, and of students, by financing **calls for projects** which make it possible to support student associations, staff associations, to raise awareness, train, support local teams, or student events, orientation weekends, that is to say campus life throughout the whole academic year.

Changes since the plan was implemented

The implementation of the SGBV plan has been eye opening. What set things in motion, was a case that had national repercussions, and which enabled the Minister and her central administration teams at the Ministry to decide that there had to be a **zero tolerance** policy around this extremely serious subject.

What we see on campus is that the **reporting and listening units** are becoming more professional, and developing, both in schools and in universities. We can see that universities and schools now see them as a standard of quality.

*DGESIP = General Directorate of Higher Education and Vocational Integration

*DGRI = General Directorate of Research and Innovation

This approach is consistent with the objectives of the Gender Equality action plans which have four main objectives, the first being the fight against sexist and sexual violence. It is difficult to measure precisely, two years after the start of the plan, whether there is a real impact, and if there is a before/after. What I can tell you is that the number of reports of violence is increasing, across all channels of reporting. The higher education institutions alert us regularly to this.

All of this means that we are definitely made aware of more cases than 3 years ago.

Can we measure its effectiveness now? I think it's too early.

I think there is definitely an **increase in collective awareness**. There is a real desire on the part of student associations to raise awareness, to train, to prevent possible dangers, as I said, during orientation weekends, during student events or parties at certain times during campus life.

The Role of Institutions

The head of the institution must ask themselves: what precautionary measures should I take? When should I initiate an administrative inquiry? When should I initiate a disciplinary investigation? What are the appropriate disciplinary sanctions? When and should I contact the public prosecutor according to article 40 of the penal code ? These are all the questions that a head must ask themselves when they become aware of a case, and when they are alerted to misconduct, which could range from verbal misconduct right up to assault and rape unfortunately.

Measures taken

Around forty projects have been financed to the tune of just over 900,000 euros. These are projects initiated by the governing bodies in the institutions or by teams of teachers and researchers. About thirty projects have also been financed for student associations, to support orientation weekends, to support awareness campaigns, to get the message across, throughout the year in schools and universities.

Since 2021, around fifteen **training sessions** have taken place every year **at the Ministry**. These training sessions are designed for members of reporting units in higher education, heads of institutions, vice-presidents in charge of equality in higher education.

Webinars have also been organized with the General Inspectorate for Higher Education and Research and these webinars, along with the training sessions, have enabled more than 1,000 people to be trained in two years in order to fully understand the subject.

The most recent element which could be seen, is the partnership that we have with a large number of associations, at the national level, and in the territories, and this partnership made it possible to roll out a campaign, which was picked up the mainstream media in particular, by "Konbini" media, using social networks. This **awareness campaign** was about consent, with the slogan "If it's not a yes, then it's a no". It was a real success at the start of the 2022 academic year and it continued throughout the year.

What you can do as a victim of SGBV

So if you are a victim, or a witness of sexual aggression, or sexist remarks, or any type of violence the first thing to do, as I said, is to speak up. Don't keep quiet.

You should talk to your institution's reporting unit, or to the university medical service if you prefer, but don't keep it to yourself.

Talking to them guarantees your anonymity. Everything you say will be kept **confidential**, it's important to understand that. These are sufficiently serious and sensitive matters, so anonymity is guaranteed. So when the victim has reported the problem or the aggression to the unit, the victim will receive care and support for their mental and physical health from the reporting unit, so these are people who are trained to listen, who are also trained to set in motion a whole chain of processes to help the victim. So psychological help, medical help if necessary, but also legal help, if the person needs to be supported and helped to gain assistance from a lawyer.

Inquiries and sanctions

Secondly, reporting will trigger a certain number of actions or decisions taken by the head of the institution:

- an administrative inquiry, which is not a judicial inquiry but which is an inquiry which administratively relates the facts, and shows there was a malfunction or not;
- the disciplinary investigation, this disciplinary investigation, according to what it concludes, can lead to disciplinary sanctions, which can include expulsion, or suspension from the institution, which can also include being prohibited from taking a competitive national exam, or a degree ;
- and then in parallel there is a judicial investigation, if necessary. This judicial investigation can lead to legal sanctions in parallel to or in addition to the previous sanctions.

So in fact, it's a whole process, a whole chain of procedures, which take place at the same time and which will, from an administrative point of view, from a disciplinary point of view, from a judicial point of view, impose a level of sanctions, and correct any errors in a process, if any errors have been made at any point within the institution.